

**COMPTE RENDU**  
**COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure**  
**du 17 février 2020, en Mairie de Saillans**

Date de convocation : 6 février 2020  
Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8  
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 6

**PRÉSENTS :**

Commune d'Aubenasson : Cédric FERMOND (Tit),  
Commune de Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit) ;  
Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit) ;  
Commune de St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit);  
Commune de Saillans : Christine SEUX (Tit.), Vincent BEILLARD (Tit),

**TITULAIRES ABSENTS :**

Commune d'ESPENEL : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit)  
Commune de VERONNE : Pierrot ROETYNCK (Tit)

**Secrétaire de séance : Vincent BEILLARD**

**Ordre du jour**

- 1 Approbation du compte administratif 2019
  - 2 Affectation du résultat 2019
  - 3 Rez de jardin maison de santé : délibération pour une demande de subvention auprès de la CAF
  - 4 Présentation et vote du budget primitif 2020
  - 5 SIVU – Mairie de SAILLANS : convention de partenariat
  - 6 Ressources humaines
- Questions diverses
- . Devis d'électricité Jean-Pierre CHAUVET

**Adoption du compte-rendu du dernier comité syndical**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**  
• **ADOpte le compte-rendu du dernier conseil syndical.**

*Mot de la présidente : C'est notre dernier comité syndical et je tiens à saluer les élus des 7 communes qui se sont retrouvés régulièrement pour permettre de maintenir sur Saillans un périscolaire et une cantine de qualité employant 8 personnes du territoire formées et investit pour les enfants scolarisés à l'école Diane Lometto. La mutualisation avec la mairie et la CCCPS ont permis en leur temps de le faire fonctionner et je les en remercie. Depuis sa création, la gestion au quotidien m'a donné quelques angoisses surtout dans la période TAP. Les 24h d'accueil semaine avec de nombreux intervenants extérieurs ont été une période laborieuse. J'ai dû régulièrement assurer des fonctions en soutien ou en transition de recrutement afin de préserver la continuité du service public. Si toutefois j'ai pu regretter la limite de l'exercice du soutien des élus investit par ailleurs, la présence de salariés impliqués ont permis de dépasser les problèmes. Je remercie tout particulièrement Sylvie et Isabelle qui assure en binôme un travail formidable. Je tiens à remercier les bénévoles qui ont pu aider aux pieds levés chaque fois que cela a été nécessaire.*

*Le pari est réussi et nous pouvons nous réjouir des services que nous proposons aux familles, à leurs enfants et aux anciens. Nous avons recruté, fait évoluer et formé des agents pour constituer une équipe stable et complémentaire. Je pars sereine et le vote du budget permettra une continuité pour les nouveaux élus qui prendront le relais d'un service qui fonctionne. Nous vous présenterons en budget avec un fonds de roulement grâce aux efforts de gestion et de valeurs partagés depuis la création du SIVU.*

*Suppression des ALGECO coûteux en loyers et en charges au profit de mutualisation des locaux avec la mairie*

*Utilisation de logiciels libres et gratuits dont un logiciel de gestion du périscolaire répondant à nos besoins avec une plateforme famille performante pour un coût modéré*

*Embauche d'une salariée pour le secrétariat et la comptabilité à la place d'une convention de mutualisation coûteuse et ne répondant pas à nos besoins*

*L'abandon des TAP nous a permis de faire monter en compétence une salariée avec BAFD en cours suffisante pour l'effectif revu à la baisse.*

*Une organisation du travail valorisant les compétences en interne..*

*Nous avons pu ainsi investir en matériel de qualité, remplacer du mobilier ...*

## Infos diverses et points des dossiers en cours

### BILAN D'ACTIVITÉS

- PÉRISCOLAIRE : L'équipe est toujours investie dans les starting-block pour intégrer le nouveau local. On a pu la visiter et voir la future installation. Une visite de chantier est prévue le 22-02-2020 de 10h à 13h ouvert à tous les intéressés
- CANTINE 1<sup>er</sup> trimestre : les inquiétudes concernant le nombre d'enfants à la cantine ne se sont pas vérifiées. Si nous avons plus d'enfants d'élémentaire, les effectifs de maternelle ont diminué. Nous sommes donc sur des chiffres quasi semblables dûs, en partie à de nombreuses annulations liées aux mouvements de grève des enseignants.

2018	2019	MOY repas=tot repas/nbr e de jours	CANT : anim+e xt+Ele m+mat	CANT ELEM : Présen t et Abs	CANT MAT : Présen t et Abs	PERIS AM	PERIS Soir
87,63	09/2019	88,82	1510	1013	316	160	468
88,42	10/2019	91,73	1009	665	225	106	285
88,25	11/2019	92,73	1391	907	314	127	415
92,08	12/2019	81,17	974	628	218	80	295
89,87	01/2020	85,69	1371	853	341	125	430
88	02/2020	89,33	1072	712	263	112	364

- Accueil d'un stagiaire, pour remise à niveau ( Mission locale ), 1 semaine à la cuisine ...

### RESSOURCES HUMAINES

- **FORMATIONS**
  - Stagiairisation de 2 agents depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019
  - BAFA en cours pour un agent, après la formation théorique à la Toussaint le stage pratique aura lieu avec la MJC d'Aouste la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de février et la finalisation de son stage pratique se fera durant les 15 jours des vacances de Pâques
  - BAFD pour un agent en cours : Sylvie doit recontacter la 3CPS
  - Formation sur la gestion des carrières pour un agent
- Le jeune en service civique qui vient de fêter ses 18 ans nous quitte en fin de semaine. A notre grand regret, nous n'avons pas pu poursuivre son contrat. Il conviendra de déposer une nouvelle offre auprès du service des JSC pour pouvoir bénéficier d'un nouveau jeune avec les prochains élus.

## 1 Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019

Monsieur TEYSSOT, Vice-Président aux Finances présente les résultats 2019 qui se décomposent comme suit :

RESULTATS de L'EXERCICE 2019			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	162 649,71 €	233 260,98 €	+ 70 611,27 €
Investissement	- 9 092,31 €	- 3 426,00 €	- 5 666,31 €
REPORT DE L'EXERCICE 2018			
Fonctionnement			+ 87 834,10 €
Investissement			- 3 426,00 €
RESULTATS DE CLOTURE au 31.12.2019			
Fonctionnement			+ 149 352,63 €
Investissement			- 9 092,74 €

Mme la présidente quitte le conseil pour le vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- en investissement pour 2020 outre l'aménagement du rez de jardin : la réfection des peintures d'une salle de restauration, le changement du PC portable de la responsable qui a plus de 10 ans par un portable reformaté commandé via le forum, l'installation d'un oculus pour la porte de la cuisine, la mise aux normes électrique de la cantine, etc...
  - En fonctionnement nous aurons des charges complémentaires dus à l'utilisation du rez de jardin estimé à 5000€
- La balance du Budget Principal pour l'exercice 2020 qui vous est proposée se présente comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	37 967,74 €	37 967,74 €
FONCTIONNEMENT	331 356,37 €	331 356,37 €
TOTAL	369 324,11 €	369 324,11 €

**En conséquence, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

- **D'ADOPTER le Budget Primitif 2020 du Budget Principal.**

## **5 SIVU – Mairie de SAILLANS : convention de partenariat**

Mme SEUX précise qu'une convention existe entre la mairie de Saillans et le SIVU pour permettre le remboursement des heures de salariés de la mairie qui interviennent ponctuellement au SIVU. Je vous demande d'étudier une convention entre le SIVU et la mairie pour prévoir la possibilité ponctuelle que des agents du SIVU puissent aider de même.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la convention et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.**

## **6 Ressources humaines**

### **Responsable des services STAGIAIRE**

Mme SEUX rappelle que compte tenu de la stagiairisation, nous avons délibéré pour lui permette de préserver son salaire avec un échelon 11 IB 407 IM 367 et une compensation par IFSE payable une fois par an. Il se trouve que si l'IFSE va bien compenser, elle ne percevra la somme qu'en fin d'année et par ricochet elle gagne moins par mois. Nous venons d'apprendre la possibilité de payer l'IFSE mensuellement. Nous vous proposons donc de mensualiser la somme de 120 € brut par mois correspondant à l'IFSE annuelle votée en décembre 2019 divisé par 12.

Par contre, il conviendra de prévoir en décembre 2020 la revalorisation de l'IFSE et du CIA, sachant qu'elle est au maximum de son grade et qu'elle ne pourra prétendre à un avancement que par concours/examen ou par une ancienneté d'au moins 10 ans.

Voir la promotion interne avec le CDG 26 pour catégorie B

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide cette décision et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.**


### **Responsable cuisine refus de stagiairisation**

Compte tenu du refus de cet agent, elle reste en CDI de droit public et conserve un indice très élevé en équivalence avec son salaire des gourmands. Cet indice correspond au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe, 9/10<sup>e</sup> échelon, qui nécessite une ancienneté dans la fonction publique d'au moins 10 ans ou de réussir l'examen / concours. Elle a perdu les 10 % de congés payés versés à tort et la prime d'ancienneté de 12 € brut / mois qui n'a plus lieu d'être mais a eu un IFSE revalorisé payé annuellement. Elle travaille 30h par semaine scolaire annualisé et touche actuellement un salaire brut de 1.448,54 € pour 23.52 H/35H annualisé.

Elle demande que soit établi un avenant à son contrat à durée indéterminée, qui inclurait une revalorisation de son salaire

**C Adjoint technique territorial-ATT** vérifié le 12/12/2019

**Adjoint technique principal de 1ère classe**

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Salaire net
1	380	350	1 an	1 640,11 €	<a href="#">Calculez votre salaire net avec notre simulateur</a> 
2	393	358	1 an	1 677,60 €	
3	412	368	2 ans	1 724,46 €	
4	430	380	2 ans	1 780,69 €	
5	448	393	2 ans	1 841,61 €	
6	460	403	2 ans	1 888,47 €	
7	478	415	3 ans	1 944,70 €	
8	499	430	3 ans	2 014,99 €	
9	525	450	3 ans	2 108,71 €	
10	548	466		2 183,69 €	

**CONSULTEZ LES OFFRES D'EMPLOI SUR CE GRADE**

- **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal qui indique un résultat de clôture de + 149352,63 € en fonctionnement et – 9092,74 € en investissement**
- **D'APPROUVER le Compte Administratif 2019 du Budget Principal qui lui est présenté.**

## **2 Affectation du résultat 2019**

Monsieur TEYSSOT, présente le tableau d'affectation du résultat 2019 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Résultat de l'exercice 2019		70 611,27 €
Report antérieur N – 1		87 834,10 €
Résultat total de fonctionnement		<u>158 445,37 €</u>
Affectation du résultat pour le financement des dépenses d'investissement ( 1068 en recettes )		- 9 092,74 €
<b>Report en fonctionnement R 002 au BP 2020</b>		<b>149 352,63€</b>
 <u>INVESTISSEMENT</u>		
Résultat de l'exercice 2019		- 5 666,31 €
Report antérieur N – 1		- 3 426,43 €
Résultat total d'investissement		<u>- 9 092,74 €</u>
<b>Report en investissement D 001 au BP 2020</b>		<b>- 9 092,74 €</b>

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le déficit de la section d'investissement.

**En conséquence, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical décide :**

- **D'AFFECTER la somme de 9 092,74 € du résultat global de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement au 1068.**
- **DE REPORTER le résultat de fonctionnement d'un montant de 149 352,63 € en recettes du budget principal 2020.**

## **3 Rez de jardin maison de santé : délibération pour une demande de subvention auprès de la CAF**

Mme Christine SEUX précise que la CAF finance à hauteur de 50 % des achats lors de l'installation de nouveau lieu d'accueil de loisirs. Cela concerne l'investissement pour de l'équipement des locaux pour le fonctionnement des activités (mobiliers etc. ), de matériels d'activité (pédagogique, ludique, éducatif), de petit matériel, mais également l'aménagement extérieur spécifique à l'ALSH (matériel, arbustes...). Nous avons fait le point du mobilier à notre disposition, de la mutualisation du mobilier avec l'accueil extra-scolaire et le RAM géré par la CCCPS.

Pour bénéficier d'une aide de la CAF, il convient de présenter

- une note synthétique de présentation du projet : *L'accueil de loisirs du SIVU, de l'extra scolaire et du Réseau d'Assistantes Maternelles de la CCCPS vont s'installer prochainement au rez de jardin de la maison de santé, 4 Place Maurice Faure à Saillans. Nous disposerons d'un espace de jardin et d'une salle équipée de WC et de lavabos adaptés aussi aux moins de 6 ans. Nous avons dressé un inventaire du mobilier et du matériel mutualisé avec les partenaires. Nous avons listé le matériel, mobilier intérieur et extérieur à prévoir pour finaliser l'installation.*
- le budget prévisionnel de l'opération (plan de financement des dépenses immobilisées ou amortissables)
- les devis des achats envisagés et/ou des travaux ( arbre, équipement sanitaire, équipement mobilier, cabane de jardin etc.)
- la délibération du conseil d'administration validant le montage financier du projet d'un montant de 6 826.19 € H.T. et mandatant la Présidente pour formuler la demande de financement auprès de la Caf de la Drôme

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.**

## **4 Présentation et vote du budget primitif 2020**

POUR MEMOIRE : Le SIVU est partenaire d'un CEJ signée pour 3 ans de 2019 à 2021 entre la CCCPS et la CAF-MSA. Cela nous permet d'obtenir des subventions au prix de démarches conséquentes.

Monsieur TEYSSOT, Vice-Président aux Finances expose :

Nous vous proposons

Nous vous proposons donc de mensualiser la somme de 277 € brut par mois correspondant à l'IFSE annuelle votée en décembre 2019 divisé par 12.

Le comité syndical laisse le soin aux prochains élus, après les élections municipales, d'envisager une augmentation régulière conformément à son courrier.

***Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide cette décision et mandate Mme la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.***

## **6 Compte rendu du rapport de l'APAVE ( mise aux normes électrique ) et son coût**

Mr Jean-Pierre CHAUVET et Xavier FACOMPRES ont été consultés suite au rapport daté du 15 octobre 2019 de l'APAVE. Mr CHAUVET interviendra la semaine du 24/02. Le devis s'élève à la somme de TTC 2 648,27 € qui permettra de mettre en conformité la cuisine ce qui est une priorité absolue.

La séance est levée à 20 H et se termine par le verre de l'amitié.

La Présidente



Le secrétaire de séance



